



---

## AVIS PUBLIC

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

QUE : À la séance ordinaire du 3 avril 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 529-2018** : Règlement concernant la taxation de secteur pour l'asphaltage

Ce règlement est disponible au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales du bureau ainsi qu'en ligne sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À GRANDES-PILES CE SIXIÈME JOUR D'AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT

Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil, soit au Marché Grandes-Piles, au bureau municipal et au bureau de poste, le sixième jour d'avril 2018, ainsi que sur Infocitoyen et le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce sixième jour d'avril deux mille dix-huit.

Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

